



## Trop perçu de d'allocation logement caf

Par **mafiavictime**, le **26/01/2014** à **19:46**

Bonjour ,

j'ai besoin d'aide concernant un problème avec la caf au sujet d'un trop perçu .

Nous sommes en 2014 et il me demande de l'argent trop perçu ( 658 € ) depuis 2011 soit disant parce que je n'ai pas déclaré mon changement de situation professionnel .

Je suis passé du chômage au travail salarié et pourtant j'ai bien fait mon actualisation sur le site caf.fr avant de reprendre le travail en 2011 .

J'ai toujours effectuer mes déclarations de revenu au centre des impôts et ils les ont tous depuis 2011 que je me suis inscrit .

Après plusieurs entretiens avec les secrétaires de la caf , il est clair que mon changement n'apparait pas sur leur ordinateur .

J'ai consulter le site caf.fr et par contre il apparait bien et ce depuis très longtemps .

<http://i1218.photobucket.com/albums/dd401/666mayapi666/test/Capturepleineacutecran121220131925>

De plus un message d'alerte sur mon compte caf.fr m'indique que le service a rencontrer un problème technique .

<http://i1218.photobucket.com/albums/dd401/666mayapi666/test/Capturepleineacutecran311020131837>

J'ai déjà fait une lettre de contestation au service contentieux pour enoncer le problème et la personne a répondu que ce qui est sur mon site n'a rien a voir et que je dois quand meme la somme .

J'ai besoin d'aide , car j'ai effectuer mon changement de situation sur leur site caf.fr , et apparemment l'information n'a pas été transmise , j'avais aussi envoyer un email pour changer de compte bancaire , il m'ont montrer sur leur ordi qu'il l'ont bien reçu mais il ne l'ont aussi jamais fait .

Aidez moi s'il vous plait , je suis victime d'une organisation mafieuse à l'intérieur des services de la caf .

Il veulent me dérober de l'argent et en sont déjà à leur 4eme lettre de menace .

Par **Lag0**, le **27/01/2014** à **07:55**

Bonjour,

Peu importe, malheureusement, d'où vient l'erreur, que ce soit de votre part ou de la leur, un trop perçu reste un trop perçu. Légalement, vous devez bien rembourser.

Mais, en la matière, la prescription semble être de 2 ans. Or, si la somme vous a été versée en 2011, il pourrait y avoir prescription (à voir quand cette somme vous a été réclamée si le délai de 2 ans était passé).

Par **mafia victime**, le **27/01/2014** à **12:00**

Le trop perçu concerne la période du 01.10.2011 jusqu'au 31.03.2013 .

La première lettre de demande de trop perçu date du 21.10.2013

Chez moi ca fait 2 ans , à 10 jours prêt , de quel droit ils attendent aussi longtemps pour notifier ca , surtout que l'erreur vient de leur service internet car j'ai bien effectuer mon changement de situation sur leur site avant le 01.10.2011 .

Que voulez vous dire par , " il pourrait y avoir prescription " ?

Par **mafia victime**, le **17/02/2014** à **22:02**

Ce n'est pas une simple histoire de trop perçu , il y a une arnaque , ca fait depuis la fin 2011 que ma situation professionnel à été actualiser !!

Moi je pense plus à la mafia interne au sein des services de l'État qui cherche à me faire condamner pour rien et surtout dans cette période punitive d'austérité fiscale !

Quand je suis arrivé dans cette petite ville de montagne très morose et peu active il y a 5 ans , certains m'ont dit que les seuls choses que les gens faisaient , c'etait des enterrements , des bagarres , et il n'est pas rare de voir dans leur journaux en gros titre " l'incendie était d'origine criminel " , etc ...

Le trafic de drogue et d'influence y est omnipresent .

J'ai même été victime de harcèlement moral et physique dans un club sportif ou je ne faisais que faire du sport aérien , singulièrement , et en parfaite autonomie .

Je suis certain d'avoir à faire à une histoire de vengeance organisé par des gens travaillant dans les différentes administrations publique .

Comment est ce que je peux me défendre sans me faire démolir le portefeuille ?

Car je pense que c'est le but de leur manœuvre !

Par **Lag0**, le **18/02/2014** à **07:49**

[citation]Moi je pense plus à la mafia interne au sein des services de l'État[/citation]  
Ou peut-être les chinois du FBI ?

Par **aliren27**, le **18/02/2014** à **13:09**

bonjour,  
vous ne manquez pas de culot.....  
[citation]des réponses comme ca je m'en passe volontiers ,[/citation]  
et nous on se passerait bien de

[citation]Moi je pense plus à la mafia interne au sein des services de l'État qui cherche à me faire condamner pour rien et surtout dans cette période punitive d'austérité fiscale ! [/citation]

quand on fait un changement de situation (familiale ou professionnelle) on a [fluo]systématiquement un AR par messagerie de la CAF[/fluo] mentionnant que cela a été pris en compte. Si vous l'avez, aucun problème pour faire valoir vos droits. Dans le cas contraire, c'est que cela n'a pas été validé et vous avez manqué de vigilance.....et plus grand chose a faire.

Cordialement

Par **mafiavictim**e, le **18/02/2014** à **18:12**

"manquer de vigilance" c'est le nouvel argument à la mode pour blamer tout les pauvres gens dont le service internet n'a pas fonctionner . Nous sommes entré dans l'ère de l'instantané

grace à internet , les informaticiens de l'Etat se paye des millions sur notre dos et personne n'est foutu de faire marcher un site internet correctement , C EST CA LE PROBLEME !!!!!

En ce qui me concerne je n'ai jamais rien reçu sur ma boîte mail car optionnellement , j'ai opter pour ne pas avoir à donner mon adresse email , donc déjà aucune preuve par email .

Aucune preuve par courrier , je n'ai rien reçu non plus .

Mais par contre , j'ai la preuve ULTIME que toute cette mascarade vient exclusivement de leur service et l'intention de nuire est tellement évidente que ça en crève les yeux !!!!

Plus tard dans l'année , j'ai fais une demande de changement de compte d'un livret A sur un compte postal qui m'aurais normalement permis d'éviter de retirer de l'argent et payer directement mon loyer par virement à ma propriétaire .

CELA N A JAMAIS ETE FAIT !!!!!!!

je dispose cet fois par contre de tout les courriers de suivie et je vais même faire des screenshot pour montrer au juge du tribunal à QUEL POINT CES EMPLOYERS SONT DES IMCOMPETENTS !!!!!!!

et voici la discussion que j'ai eut pour vous prouver qu'il y a un réel problème dans leur administration !

COURRIER EN DATE DU 18/02/2012

1 envoi d'une demande pour changer de compte bancaire via le site caf.fr

Votre Question :

Bonjour ,

je viens d'effectuer un changement de situation bancaire , j'aimerais savoir si il est possible de vous envoyer la pièce justificative par email ( RIP ) , en pièce jointe , cela m'éviterais de nombreux désagréments compte tenu de mon temps libre très restreint .

Salutations

1 réponse :La CAF DU JURA a bien reçu votre message.

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Ceci est un message automatisé. Merci de ne pas répondre.

2 réponse de la caf a mon email :

Notre Réponse :

Bonjour,

Vous pouvez nous faire parvenir votre RIB par email.

Cordialement,

Th. ROY  
Technicien-conseil.

3 Ma reponse

Bonjour ,

je vous transmet donc les pieces justificatives relative à mon changement de compte bancaire , soit , l'avis de changement de situation ainsi que le relevé d'identité postal .

Cordialement

4 AUCUNE REPONSE DE CONFIRMATION

5 relance

Bonjour , le changement de compte bancaire n'a toujours pas été effectuer , j'aimerais savoir ce qu'il se passe ?

merci

6 TOUJOURS AUCUNE REPONSE

Suite aux probleme de trop percu , la conseillere ma confirmer l'avoir reçu , mais aussi ne pas l'avoir traité , avec comme excuse bidon le fait que leur service ne pouvait pas ouvrir mes pieces jointes ou qu'ils detectaient un virus , alors que ce ne sont que les fichiers pdf officiel délivré par la banque et encore PLUS FORT , leur propre fichier pdf d'avis de changement de situation bancaire serais lui aussi infecté ou inouvrable !!!

MITOMANIE CHRONIQUE !!!!!!!

CONCLUSION :

MON CHANGEMENT DE SITUATION PROFESSIONEL N'A PAS NON PLUS ETE VALIDEE  
PAR LEUR SERVICE D'INCOMPETENT ET DE MITOMANE .

CE QUI ENTRaine TOUT NATURELEMENT LE TROP PERCU !!!!  
ET UNE CONDAMNATION AU TRIBUNAL !!!!

Par **aliren27**, le **19/02/2014** à **02:46**

Que de virulence !!!! Vous auriez du utiliser toute l' énergie que vous déployez sur ce forum a

critiquer et vous dédouaner pour vous déplacer, donner le RIB en main propre....et valider votre changement de situation....

On se demande ou se situe l'incompétence et la [fluo]mythomanie[/fluo]...

Bonne journée....

Cordialement

Par **mafia victime**, le **19/02/2014** à **03:22**

Je ne vois pas pourquoi je me priverais d'un service qui coûte des milliards au contribuable , sous prétexte qu'il est moins sûr que le franc parler qui oblige déplacement et consommation de carburant et les papiers qui déforeste !

Mais une fois de plus , je me rends compte que chez les parisiens comme ailleurs , il est coutume de renverser la situation de la victime pour lui en mettre plein la face , c'est typique du nationalisme ! la dictature à l'état pure ! des vautours qui se précipitent sur une proie pour en manger les restes , idem !

Par **aliren27**, le **19/02/2014** à **07:55**

ce n'est pas parcequ'il y a Yvelines à côté de mon pseudo que je suis dans ce département..... il me tient à cœur pour différentes raisons..... et oui il faut se servir de l'informatique, mais il faut aussi vérifier que l'on a bien validé avant de râler..... L'erreur est humaine et le matériel peut être en maintenance....

Pour moi le sujet est clos, car votre mauvaise foi est évidente et incurable.

Bien à vous !!!!

Par **mafia victime**, le **19/02/2014** à **12:48**

Arguments bidons , pseudo-aide à demi expliquer , insultes et diffamations c'est comme ça qu'on vous apprend à défendre les gens sur internet , ça promet dans l'avenir !

Le problème comme vous dites avec internet , c'est que je ne sais pas si ça fonctionne et savoir à qui je m'adresse , vous pouvez être un spammeur , trolleur , qui cherche à passer le temps dans ses longues journées bureaucratiques ennuyeuses ...

Même avec 746 messages , je vous retourne le compliment de mauvaise foi incurable , par le fait que vous ne serez jamais une personne digne de confiance et peut être même tout le contraire .

Je ne suis pas un de ses étrangers qui rentre au bled avec une fortune en euros , ni un de ses

types qui profite a fond de la gouvernance dicté .

Une chose est sur dorénavant devant le fait accomplie de leurs incompétences , je n'aurais plus recours à aucune aide de l'État , et j'espère que les lois changeront en matière d'obligation de cotisation aux organismes sociaux et de flux migratoire , comme pour la Suisse par exemple ( Pays exemplaire ! ) ...